



CAMP DE JOUR LES EXPLORATEURS 29 JUIN AU 14 AOÛT

Inscription dès le 2 avril à 12 h
sur la plateforme Qidigo!

Coût : 65\$ / semaine

Rabais familial pour 2 enfants et plus

**IMPORTANT : Pour 2026, le service de garde
sera offert au coût de 25\$ / semaine**

Activités

- ✓ Vélo de montagne
- ✓ Soirée familiale avec jeux gonflables
- ✓ Aquarium
- ✓ Cinéma
- ✓ et bien d'autres...



Avant le 28 juin : 418-826-2253 poste 112 ou à loisirs@sflneiges.com

Entre le 29 juin et le 14 août : 418-520-1810 ou à camp_explorateur@hotmail.ca

CAMP LES EXPLORATEURS 5 À 12 ANS


Le camp est réservé aux jeunes de 5 à 12 ans (*l'enfant doit être âgé de 5 ans au 14 août 2026*). Prenez note qu'il n'y aura pas de camp ados cet été et que le camp de jour accueille maintenant les jeunes de 5 à 12 ans.

Le camp de jour régulier se tiendra du 29 juin au 14 août. La dernière semaine (semaine #7) aura un nombre de places limitées selon les disponibilités des animateurs.

Informations importantes : Saint-Ferréol

 **Site principal du camp : Camping du Mont-Sainte-Anne situé au 300, rang Saint-Julien.**
Horaire du camp de jour : 9 h à 16 h

 **Horaire service de garde de Saint-Ferréol-les-Neiges : 7 h à 9 h puis 16 h à 17 h 30.** Si vous dépassez ces heures, des pénalités s'appliquent : 5 \$ par tranche de 15 minutes.
***Prenez note que le service de garde pour l'été 2026 est offert au coût de 25\$/semaine.**

 **Lors d'une sortie, le départ se fait à 9 h dans le stationnement du chalet principal du Camping du Mont-Sainte-Anne.** Il est important d'être à l'heure, sinon l'autobus partira sans votre enfant.

Coûts d'inscription des camps

Tarif résident : Citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps

	Résident : 1er enfant	Résident : 2e enfant	Résident : 3e enfant	Non-résident : par enfant
Camp de jour régulier 5 jours/semaine 9 h à 16 h Tarif à la semaine	65\$	60\$	55\$	110\$
Service de garde pour le camp de jour régulier seulement 5 jours/semaine 7 h à 9 h à 16 h à 17 h 30 Tarif à la semaine	25\$	25\$	25\$	25\$
Camp vélo (9 à 15 ans) 4 jours/semaine 9 h à 16 h Tarif à la semaine	245\$	N/A	N/A	N/A
Option vélo (6 à 12 ans) lundi, mardi et jeudi 9 h 30 à 11 h 30 Tarif à la semaine	30\$	N/A	N/A	N/A

Procédures d'arrivée et de départ - Saint-Ferréol



Table d'accueil

Un membre de l'équipe sera présent à cette table de 7 h à 9 h et de 15 h 30 à 17 h 30

Vous venez chercher ou vous amenez votre enfant entre 9 h et 15 h 30? Appelez-nous au (418) 520-1810.

Les responsables contacteront les animateurs de vos enfants et vous donneront les consignes à suivre.

Important pour les départs d'enfants :

- **Avez-vous votre pièce d'identité ?**
- **Êtes-vous sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant ?**

Procédures d'arrivée et de départ - Saint-Tite



Table d'accueil

Un membre de l'équipe sera présent à une table dans l'espace vitré de 7 h à 8 h 15 et de 16 h 20 à 17 h 30.

Présentez vous directement devant l'espace vitré pour venir chercher ou porter votre enfant. Il pourra y déposer son sac.

Important pour les départs d'enfants :

- **Avez-vous votre pièce d'identité ?**
- **Êtes-vous sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant ?**



Informations importantes – Saint-Tite



Lieu : le camp de jour aura lieu au Camping du Mont-Sainte-Anne situé au 300, rang Saint-Julien. Pour les résidents de Saint-Tite-des-Caps, le service de garde aura lieu au Parc des loisirs (269-A, avenue Royale).



Transport : un autobus fera la navette pour amener les enfants du parc des loisirs de Saint-Tite-des-Caps (269-A, avenue Royale) jusqu'au site principal du camp pour les 6 premières semaines de camp de jour, soit du 30 juin au 8 août; (7^e semaine à confirmer).

Départ de l'autobus à 8 h 15 le matin et retour vers 16 h 20 en fin d'après-midi.

Merci de prévoir d'arriver quelques minutes avant.



Horaire du service de garde de Saint-Tite-des-Caps : 7 h à 8 h 15 puis 16 h à 17 h 30.

Si vous dépassez ces heures, des pénalités s'appliquent : 5 \$ par tranche de 15 minutes.

***Prenez note que le service de garde pour l'été 2026 est offert au coût de 25\$/semaine**

Évaluation des aptitudes de nage

La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté une procédure de sécurité aquatique en matière de baignade, à l'intention de tous les enfants inscrits au camp de jour.

Qui doit passer le test ?

- Les 5 et 6 ans doivent obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle (VFI);
 - Les 7, 8, 9 et 10 ans, qui savent nager, doivent obligatoirement passer un test de compétence aquatique;
 - Pour les 11 ans et plus : le test n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé de faire l'évaluation.
- Le parent doit en faire la demande dans le formulaire « fiche santé ».

Dates : À confirmer, mais nous travaillons actuellement pour que les tests de nage soient réalisés avant le camp de jour, en juin, à la piscine du Chalet Montmorency. Toutes les informations vous seront communiquées dès que possible.

IMPORTANT : Les enfants de 7 à 10 ans qui n'auront pas réalisé le test de nage porteront obligatoirement une veste de flottaison individuelle lors des périodes de baignade.

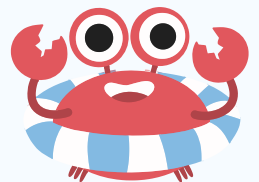
Critères d'évaluation

Les 3 épreuves se font en continu, sans possibilité d'arrêt.

- 1) Entrée désorientée à l'eau en partie profonde (tourniquet ou pirouette acceptés);
- 2) Nager sur place pendant 1 minute;
- 3) Nage libre sans arrêt sur une distance de 25 mètres.

Pour réussir le défi, les trois épreuves doivent être exécutées de façon continue.

Si l'enfant échoue l'une ou l'autre des épreuves, celui-ci devra porter une veste de flottaison individuelle lors des périodes de baignade au camp de jour.



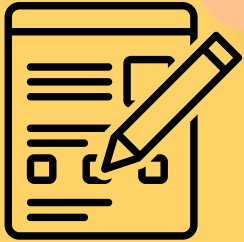
Inscription Qidigo

Date de début des inscriptions pour les résidents de l'entente intermunicipale : **Jeu**di 2 avril à 12 h

Début des inscriptions pour les non-résidents, s'il reste de la place : **20 avril à 12 h**

Fin des inscriptions pour tous : lundi le 27 avril à 8 h

Formulaire à compléter



Il est important que les formulaires de vos enfants soient complétés et à jour. Les renseignements concernant votre enfant seront remis à l'animateur qui s'en occupe, il est donc primordial pour le bien-être et la sécurité de vos enfants que tout soit conforme et à jour.

Politique d'annulation

Des frais d'administration de 15 % seront chargés à toute personne inscrite et qui annule une ou des semaines d'inscription avant le début du camp de jour (30 juin 2026), sauf sur présentation d'un billet médical. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un billet médical.



Demande d'accompagnement










Tous les parents/tuteurs d'enfants qui ont besoin d'accompagnement pour un enfant au camp de jour, peuvent compléter dès maintenant le formulaire de Demande d'accompagnement et d'évaluation des besoins de l'enfant.

Le formulaire est disponible sur le site Internet de la Municipalité dans l'onglet Loisirs/Camps de jour. Les places sont déterminées en fonction du nombre d'accompagnateurs/accompagnatrices que la Municipalité aura réussi à recruter. Les demandes seront comblées par ordre de date de réception des formulaires (premier arrivé, premier servi).

Il est de plus en plus difficile de trouver des accompagnateurs pour le camp de jour. Avec la pénurie de main-d'œuvre, nous ne pouvons pas garantir que tous les enfants qui ont besoin du service seront accompagnés. Nous faisons tout en notre pouvoir pour trouver des ressources, mais nous avons généralement beaucoup plus de demandes d'accompagnement que d'accompagnateurs sur le terrain. Sachez que nous travaillons en étroite collaboration avec les familles afin d'offrir le meilleur service possible aux enfants. Merci de partager l'information dans le but de nous aider à trouver des ressources.

Calendrier du camp 2026

*À noter que quelques modifications peuvent survenir d'ici le début du camp de jour.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
SEMAINE 1	29 juin Journée d'accueil	30 juin	1er juillet Ferme Mobile au camp de jour	2	3 Journée thématique
SEMAINE 2	6 AM : Option vélo	7 AM : Option vélo	8 Aquarium de Québec 	9 AM : Option vélo	10 Journée thématique
SEMAINE 3	13 AM : Option vélo	14 AM : Option vélo	15 Village Vacances Valcartier (À confirmer) 	16 AM : Option vélo	17 Journée thématique
SEMAINE 4	20 AM : Option vélo	21 AM : Option vélo	22 ClubFy au gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1 (accueil au camp et transport en bus)	23 AM : Option vélo Soirée spéciale et nuit de camping 	24 CONGÉ de camp pour tous
SEMAINE 5	27 AM : Option vélo	28 AM : Option vélo	29 Cinéma & cueillette de fruits (à confirmer)  	30 AM : Option vélo	31 Journée thématique
SEMAINE 6	3 août AM : Option vélo	4 AM : Option vélo	5 Activité avec le Carrefour Jeunesse-emploi	6 AM : Option vélo Jeux gonflables & Soirée festive 16 h à 19 h 	7 Dernière journée du camp avec toute l'équipe d'animation du camp
SEMAINE 7 Semaine de camp à équipe réduite	10	11 Éducazoo 	12	13 Sortie au Parc des loisirs de Saint-Tite-des-Caps	14



Option vélo de montagne

30 \$

PAR SEMAINE

L'option vélo est disponible pendant 5 semaines du **6 juillet au 6 août 2026**, les lundis, mardis et jeudis matin de **9 h 30 à 11 h 30** (*accueil à partir de 9 h 15, séparation des groupes, départ vers 9 h 30*), les jeunes pourront pédaler sur les sentiers du MSA accompagnés d'une belle gang de moniteurs. Les groupes seront constitués en fonction de l'âge et du niveau d'habiletés du jeune.

Les critères d'admissibilité

01

- Être âgé de 6 ans au 30 septembre 2026
- Vélo de 20 pouces ou plus sans l'aide de petites roues
- Avoir de l'expérience en vélo de montagne dans les pistes du Mont-Sainte-Anne
- Être capable de rouler au minimum 3 km
- Être en mesure de monter des côtes à vélo pour accéder aux sentiers
- Avoir un abonnement de saison donnant accès aux sentiers du MSA*

Au programme

02

Formations techniques, chasses au trésor, vélo, jeux d'habiletés, etc.

Gestion des vélos

03

Pour les parents qui ne peuvent pas venir chercher les vélos à 11 h 30, un chapiteau sera prévu dans le stationnement du chalet principal du rang Saint-Julien pour les laisser sur place. À noter que ce chapiteau n'est ni fermé, ni surveillé en journée et/ou le soir. La Municipalité se dégage de toute responsabilité en cas de bris ou de vol.

*Bon à savoir

04

Tout jeune inscrit à l'option vélo a le droit à une passe d'accès aux sentiers gratuitement. **La procédure pour vous procurer la passe vous sera communiquée dès que nous aurons les informations de la Sépaq.** Votre enfant devra obligatoirement avoir sa passe sur lui ou accrochée à son vélo pour participer à l'option vélo.



CAMP VÉLO (9 À 15 ANS)

INFORMATIONS

Semaine 1 : 29 juin au 2 juillet

Semaine 2 : 6 au 9 juillet

Semaine 3 : 13 au 16 juillet

***Pause pendant les 2 semaines
de la construction.***

Semaine 4 : 3 au 6 août

Semaine 5 : 10 au 13 août

Semaine 6 : 17 au 20 août

Jours : lundi - mardi - mercredi - jeudi

**Horaire : 9 h à 16 h *Aucun service de
garde disponible. Les parents doivent
être en mesure de transporter les jeunes
et leur vélo matin et soir.**

Lieu : Chalet des athlètes

**(au bout du rang St-Julien, à côté de l'Auberge
du Fondeur sur le site du camping)**

TARIF À LA SEMAINE

245 \$



Les critères d'admission sont les suivants :

Âge : de 9 à 15 ans (groupes divisés selon l'âge et le niveau d'habileté) Avoir une bonne forme physique, avoir de l'expérience en vélo de montagne.

Avoir un abonnement de saison donnant accès aux sentiers du Mont-Sainte-Anne: Tout jeune inscrit au camp de vélo a droit à sa passe d'accès aux sentiers gratuitement. Pour vous procurer cette passe, nous vous enverrons la marche à suivre dès que nous aurons les consignes de la Sépaq.

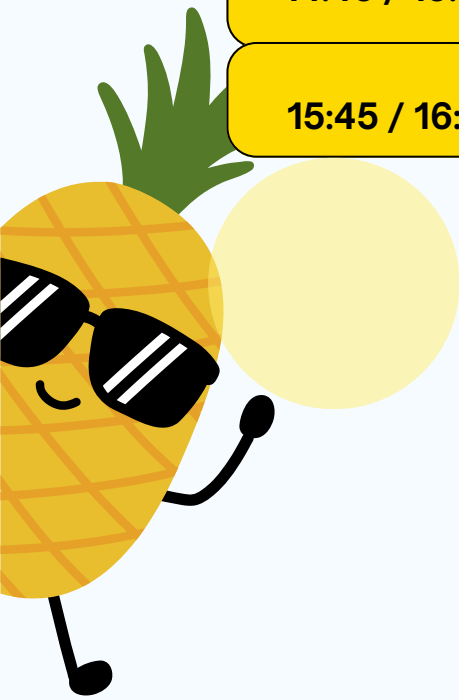
Avoir une passe de descente DH du Mont-Sainte-Anne pour la descente du jeudi.

Tout jeune inscrit au camp de vélo doit avoir une passe d'accès aux remontées pour la journée de descentes du jeudi. Nous pouvons acheter une passe journalière pour vous. Vous serez alors facturé d'un montant de 40\$ chaque jeudi où votre enfant a besoin d'une passe. ***Sachez que si votre enfant vient au camp vélo plus de 2 semaines et qu'il possède une Passe Enduro, il serait plus avantageux monétairement de vous procurer la Passe DH (passe d'accès aux remontées pour l'été), que de payer plus de 2 semaines à 40\$.**



Journée type au camp de jour

9:00 / 9:20	Accueil et rassemblement
9:20 / 9:45	Présences, crème solaire, collation
9:45 / 10:45	Bloc 1
10:45 / 11:45	Bloc 2
11:45 / 12:15	Repas du midi
12:15 / 12:30	Crème solaire
12:30 / 13:30	Bloc 3
13:30 / 14:30	Bloc 4
14:30 / 14:45	Collation
14:45 / 15:45	Bloc 5
15:45 / 16:00	Rassemblement de fin de journée





Tenues vestimentaires

Afin de profiter au maximum des activités prévues, votre enfant doit porter :

- Vêtements appropriés selon la température (ex. : imperméable en cas de pluie)
- Vêtements de rechange en cas d'accident ou de changement soudain de température (surtout une veste)
- Tenue sportive, pantalon court ou short (si jupe, mettre un short en dessous)
- Un chandail assez long, cachant suffisamment les épaules et le ventre
- Une casquette ou un chapeau
- Des espadrilles (souliers fermés qui permettent de courir facilement).
- Éviter le port de bijoux par mesure de sécurité ou risque de perte et de vol.

Enfant malade ou blessé

Si votre enfant se blesse ou est malade durant les heures de camp, l'animateur tentera de vous joindre afin que vous puissiez venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais. **Il est alors important que les numéros de cellulaires notés sur le formulaire d'inscription soient à jour.** En cas d'accident grave et si nous ne pouvons vous joindre, nous pourrions faire appel aux services d'urgence (aux frais du parent) afin de mettre en sécurité votre enfant et le reste du groupe.

Contenu de la boîte à lunch

Tous les jours, votre enfant doit avoir un repas froid ou chaud (dans un thermos) nutritif et complet. Il n'y a aucun four micro-ondes mis à notre disposition sur le site. Une bouteille d'eau et deux collations (santé) devraient être placées dans la boîte à lunch. Comme aucun réfrigérateur n'est à notre disposition, nous vous suggérons d'insérer un sac réfrigérant «ice pack» dans la boîte à lunch ou de congeler les jus et l'eau à l'avance. Il est bien d'éviter tout aliment allergène tel que les noix et les arachides.

Prise de médicament

Vous avez la responsabilité d'avertir la direction ainsi que les animateurs du camp, si l'état de santé de votre enfant nécessite des attentions ou des précautions particulières. Si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les horaires du camp, **il est important de communiquer avec nous, il nous fera plaisir de vous faire parvenir le formulaire d'autorisation de prise de médicament.**

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant au camp de jour sans le formulaire d'autorisation écrite du parent ou d'un professionnel de la santé habilité par la loi à le prescrire.

Pour pouvoir être administré, tout médicament doit être :

- Prescrit au nom de l'enfant (aucun médicament en vente libre n'est autorisé);
- Préparé par un professionnel de la santé;
- Prêt à être administré sous forme d'unidose (dosette) ou dans son contenant original identifié selon les normes reconnues (l'étiquette doit clairement indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement)

Si votre enfant est allergique et qu'il a recours à un auto-injecteur (EpiPen), il est indispensable de le mentionner dans le formulaire d'inscription. De plus, il est important de mentionner si l'enfant doit l'avoir avec lui, s'il doit le laisser dans son sac ou s'il doit le confier à la direction qui a un endroit prévu pour les médicaments.

Contenu suggéré du sac à dos

- Casquette ou chapeau
- Crème solaire hydrofuge idéalement en spray (1 par enfant **et non** 1 par famille)
- Bouteille d'eau
- Lunch complet et nutritif avec un sac réfrigérant «ice pack»
- Deux collations
- Lotion anti-moustiques
- Vêtements de rechange
- Vêtements chauds
- Étui avec ciseaux et crayons de couleur
- Serviette et maillot de bain (sac de plastique pour les items mouillés)
- Vêtement de flottaison (si vous souhaitez utiliser les vôtres)



* Veuillez bien identifier les vêtements et les accessoires au nom de votre enfant.

Il est important que votre enfant n'apporte aucun jouet ou matériel de la maison. Cela évite les conflits et les malentendus. Il n'y a **aucun événement où votre enfant devra apporter un objet de la maison.

Code de vie du camp de jour

Le bon fonctionnement du camp de jour ne peut se faire que dans la politesse et le respect de tous : animateurs, enfants, direction, parents, chauffeurs d'autobus, responsables sur les lieux de sorties et soi-même, ainsi que des équipements et installations. La politesse et le respect vont également dans le sens de respecter tous les enfants et les adultes rencontrés lors des sorties.

L'objectif de ce code de vie est de faciliter le fonctionnement de la vie au camp. Ces règles sont établies afin de nous permettre de « mieux vivre ensemble ». En tant que participant au camp de jour de Saint-Ferréol-les-Neiges, votre enfant a des droits ainsi que des devoirs pour assurer un bel été.

Voici ce que les participants ont comme droits :

J'ai des droits

- J'ai le droit d'être respecté, d'être en sécurité et d'être protégé contre tout mauvais traitement.
- J'ai le droit d'apprendre à vivre en harmonie, à régler mes problèmes et mes conflits d'une manière satisfaisante par la discussion et l'échange.
- J'ai le droit de venir au camp pour apprendre et m'amuser dans un environnement sain.

Voici les devoirs des participants :

J'ai des devoirs

- J'ai le devoir de poser des gestes et d'utiliser un comportement respectueux envers moi-même et envers les autres (autres participants, animateurs.trices, accompagnateurs.trices, responsables et coordonnatrice).
- J'ai le devoir de démontrer un savoir-vivre en présence des autres (ex : écouter les autres, attendre son tour, partager, etc.) et de surveiller mon langage.
- J'ai le devoir de participer aux activités de mon groupe. *En cas contraire, le participant devra observer l'activité et rester assis tout le long de celle-ci.
- J'évite d'agacer, de provoquer ou de ridiculiser les autres.
- J'évite tout comportement dangereux ou qui peut nuire au déroulement de l'animation (ex : cris, colère, fugue, impolitesse, chamaillage).
- J'écoute les consignes du personnel (animateurs.trices, accompagnateurs.trices, responsables, coordonnatrice et tout autre intervenant en lien avec le camp de jour).
- Je fais attention au matériel qui m'est prêté, aux infrastructures et à l'environnement du camp de jour.

Code de vie du camp de jour (suite)

APPLICATION DES CONSÉQUENCES

Voici ce que le personnel du camp fera lorsqu'un participant présentera des difficultés de fonctionnement en lien avec ses devoirs (se référer aux devoirs ci-haut) :

- Avertissements verbaux dans le groupe par ses animateurs.trices ou par son accompagnateur.trice
- Retrait avec l'animateur.trice ou l'accompagnateur.trice et réflexion avec le participant

Si le comportement est répétitif :

- Premièrement : Avertissement verbal, discussion avec le participant et information aux parents par fiche réflexive qui devra être signée et retournée au camp de jour. Une fiche réflexive présente l'intervention réalisée, les attentes concernant le comportement souhaité et elle propose des solutions pour prévenir le retour de cette situation.
- Deuxièmement : Rencontre avec le participant et premier avis écrit remis aux parents avec une 2e fiche réflexive. Les parents seront informés par téléphone ou en personne du comportement de leur enfant. L'avis écrit devra être retourné au camp de jour signé par les parents.
- Troisièmement : Rencontre avec le participant, la ou les responsables, la coordinatrice ET les parents, deuxième avis écrit remis. À la réception du 2e avis écrit, le participant sera suspendu allant de quelques jours à quelques semaines selon la gravité des événements. * S'il s'agit de suspension, le participant pourra réintégrer le camp de jour, mais tout autre dysfonctionnement entraînera un renvoi définitif pour la saison (sans aucun remboursement).

TOLÉRANCE « ZÉRO »

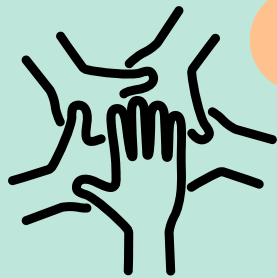
Les batailles et toutes autres formes de violence, de gestes ou paroles à caractère sexuel, l'intimidation et les fugues NE SONT PAS tolérés. Exemple de comportements ou de gestes violents interdits: frapper, taper, coup de pied, lancer un objet, mordre, cracher, graffier, pousser, tirer les cheveux, etc., l'impolitesse répétée, le bris grave et volontaire de matériels, un langage vulgaire (blasphème, insulte), une sortie du terrain sans permission.

Un appel sera fait aux parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant au moment de l'événement. Un avis écrit leur sera remis et une suspension de l'enfant aura lieu automatiquement. La durée sera déterminée par les responsables du camp de jour en fonction de la gravité des événements pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines (sans remboursement).

La destruction, les bris ou l'endommagement du matériel (et infrastructures) du camp ou d'autrui sont interdits. *Tous bris ou vandalismes de matériels seront facturés au parent responsable de l'enfant en tort.

Si le participant et/ou le parent ne collaborent pas et que la situation persiste, l'équipe de coordination du camp se réserve le droit d'expulser le participant du camp (sans aucun remboursement).

Code de vie du camp de jour (suite)



Travaillons ensemble !

IMPORTANT : Comme parent, vous connaissez très bien votre enfant. Si votre enfant présente des difficultés à l'école, les mêmes comportements se reproduiront au camp. * Pour tous commentaires ou remarques importants et/ou graves, veuillez vous adresser directement aux responsables du camp de jour.

Pour aider l'animateur(trice) :

Les animateur(trice)s évoluent sous la supervision des responsables de camp de jour, alors il est inutile de les accabler d'ordres ou de directives, veuillez plutôt vous adresser directement aux responsables.

Donnez-nous des conseils sur la façon d'agir avec votre enfant. Nous vous conseillons de prendre les devants en demandant à l'animateur(trice) comment s'est déroulée la journée de votre ou vos enfants.

Informez le personnel du camp de jour lorsqu'un incident se déroule à la maison et que cela peut avoir une influence sur l'enfant (mal de dents, perte de son chat, décès, etc.). Vous pouvez nous laisser un courriel ou un message vocal afin de nous informer. Les responsables feront le message aux animateurs concernés.

Faire un retour sur les problèmes de discipline à la maison, influence grandement le comportement des enfants au camp, car ils comprennent que leurs parents sont informés sur le déroulement de leur journée.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

Gabrielle Leclerc, coordonnatrice des loisirs
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
gabrielle.leclerc@sflneiges.com
418-826-2253, poste 112

